Livraison des centres commerciaux récents de la rue du Muski, au Caire



Cliché A. Bouhali, avril 2012.

Le développement de ce commerce transnational, en lien avec un contexte économique difficile et un contexte politique troublé, a également été accompagné par l'explosion du petit commerce de rue et l'envahissement des espaces publics à l'intérieur même de ces quartiers-marchés par les stands de très nombreux vendeurs de rue.

Il s'agit enfin de comprendre comment cette fabrique de la ville par le bas est appréhendée et gérée par les acteurs de la gouvernance urbaine - pouvoirs locaux, administration étatique mais aussi acteurs non gouvernementaux – qui agissent ou tentent d'agir sur l'urbain, dans des contextes que l'on peut qualifier de mouvementés, notamment en ce qui concerne l'Égypte de l'après printemps

Ma thèse propose ainsi une approche comparative d'un même phénomène l'interaction entre fabrique urbaine et commerce transnational - par l'étude qualitative de deux places marchandes situées dans le monde arabe. Il ne s'agit pas d'une simple comparaison terme à terme qui serait uniquement fondée sur un recensement des points communs et des différences mais plutôt un aller-retour

entre deux terrains qui permet d'enrichir à chaque fois mon questionnement sur les conséquences urbaines d'un commerce transnational très dynamique.

## **Bibliographie**

Bouhali A,. 2013, « Medina J'dida, un quartier-marché mondialisé sur les routes algériennes du commerce transnational. Vers la définition d'une centralité commerçante régionale », Les Cahiers de l'EMAM, « Les espaces transnationaux de l'Algérie contemporaine », à paraître.

Mermier F., Peraldi M., 2010, Mondes et places du marché en Méditerranée : formes sociales et spatiales de l'échange, Karthala-MMSH, Aix-en-Provence.

Ribeiro Gustavo L., 2012, "Introduction: what is globalization from below?" in G. Mathews, G. L. Ribeiro, et C. Alba Vega (dir.), Globalization from below: the world's other economy, London, New York, Routledge.

## L'Algérie au temps des femmes! Le deuxième sexe au centre des reformes politiques

## Djaouida Lassel

Doctorante en sociologie à l'Université de Provence (Aix Marseille 1), affiliée à l'IREMAM et chercheure associée à l'IRMC.

dlassel@yahoo.fr

Il ne saurait y avoir de démocratie sans un véritable partenariat entre les hommes et les femmes dans la conduite des affaires publiques ou hommes et femmes agissent dans l'égalité et la complémentarité, s'enrichissant mutuellement de leurs différences.

Les questions liées à la femme ont été rendues visibles et ont suscité un intérêt grandissant, suite aux sommets du Caire en 1994, de Pékin en 1995 et du millénaire, regroupant les chefs d'États à New York en 2000 et confirmé par le sommet des chefs d'Etats membres de l'Union Africaine tenu en Éthiopie en 2004. Ainsi la majorité des pays se sont engagés à respecter l'objectif de renforcer la position de la femme et de favoriser sa participation aux plans social, politique et économique, tout en réaffirmant leur attachement aux principes des droits de l'Homme, dont les droits de la femme sont partie intégrante.

Pour le cas de l'Algérie, le renforcement du rôle de la femme devient une des priorités inscrites à l'ordre du jour en appui à ce qui a été réalisé après l'indépendance dans les domaines de l'éducation, de l'enseignement, de la santé et de sa participation politique et économique.

Le président Bouteflika demeure l'acteur clé de la promotion du statut des femmes dans tous les domaines. Il est à l'origine des réformes introduites au Code de la famille (2005), Code de nationalité (2005), Code pénal (2006), modification de la constitution pour une mise en place d'une politique de quotas de 30 %, afin

d'élargir la participation des femmes dans la sphère politique (2012). Autant de réponses positives aux revendications féministes et au mouvement associatif féminin algérien.

En effet, le mouvement associatif féminin a joué un rôle grandissant dans la défense des droits des femmes au cours de ces deux dernières décennies dans un contexte particulièrement difficile est hostile. Les associations de femmes étaient derrière le combat contre l'islamisme politique, elles étaient derrière la mise place d'une loi organique de quota qui permet la représentation des femmes dans les assemblées élues, elles étaient à l'origine des programmes de lutte contre les violences à l'égard des femmes à travers la révision du Code pénal, sans oublier leurs combat de plusieurs décennies contre le Code du statut personnel de l'Algérienne. Le Code de la famille de 1984 qui déniait la pleine égalité entre les deux sexes, notamment en matière de mariage, de divorce ou de tutelle des enfants, ce code était en contradiction avec l'article 29 de la constitution qui reconnaît l'égalité entre les femmes et les hommes. Il a été révisé en 2005 afin de renforcer les droits de la femme à laquelle la Constitution garantit l'égalité citoyenne.

Néanmoins, cette révision n'a pas donné satisfaction à de nombreuses féministes. Si les amendements concernant le bénéfice du logement familial en cas de divorce pour la mère ayant la garde des enfants améliorent effectivement la situation, des dispositions inégalitaires sont maintenues, telles la polygamie, le tuteur matrimonial, l'inégalité devant l'héritage et l'interdiction de l'adoption.

De même que le Code de famille, la loi sur la nationalité a été révisée dans un sens qui donne satisfaction aux féministes puisque la loi autorise désormais la femme algérienne à se marier avec un étranger quelle que soit sa nationalité, à condition qu'il soit musulman et à transmettre sa nationalité algérienne à ses enfants.

Au total, bien que le statut personnel continue à minoriser la femme dans l'espace privé, ses droits ne souffrent d'aucune ambiguïté dans l'espace public.



© genreetdeveloppement.unblog.fr

La femme algérienne a toujours participé dans les différentes luttes politique et sociale pendant et après l'indépendance. Aujourd'hui, Elle est présente dans la quasi totalité des secteurs et en particulier ceux qui lui étaient traditionnellement fermés. Elle n'est plus cantonnée dans les secteurs sociaux. Mais dans le domaine de la politique, sa présence demeure faible.

Notre pays avance avec lenteur même dans ce domaine. En effet, lors des dernières élections législatives du 10 mai 2012, on a constaté une légère progression de la représentation des femmes au sein du Parlement, où leur nombre est passé à 145

contre 31 en 2007. Au niveau local, la présence des femmes s'est nettement améliorée, elles sont passées de près de 9 % en 2007 à 16,55% aux APC et 29,69 % aux APW aux élections de novembre 2012. Mais ces résultats restent faibles et la représentation des femmes est loin d'atteindre le quota à 30 % dans les assemblées élues. La politique, reste encore un domaine presque exclusivement masculin, et il existe une grande disparité entre la législation et sa concrétisation sur le terrain.

Si l'ouverture récente du champ politique en Algérie est un acquis, la société algérienne demeure à prédominance masculine et les pesanteurs socio culturelles marginalisent les femmes.

Or, comme le note une militante féministe marocaine, « Aujourd'hui, le défi des différents acteurs sociaux est de faire passer l'égalité acquise au niveau juridique dans la réalité quotidienne. Un travail énorme qui aiderait à la fois à changer aussi bien les conditions de vie de la majorité des hommes et des femmes que de transformer les mentalités, ce qui exige une révolution culturelle et sociale profonde pour une reconnaissance effective de l'égalité ».

- 1. Déclaration universelle sur la démocratie 1997, principe n° 4 adoptée par l'Union Interparlementaire.
- 2. Belarbi Aicha, 2012, *Égalité Parité histoire inachevée*, Casablanca, Le Fennec, 212.
- 3. Taous Amrouche repris par Mrabet Fadila, 1967, *Les Algériennes*, Paris, Maspero, 142.

## Conventions de partenariats

Plusieurs conventions de partenariats viennent d'être signées par la nouvelle direction annonçant de futures activités scientifiques en collaboration avec l'Institut supérieur d'histoire de la Tunisie contemporaine (ancien ISHMN) et avec la Bibliothèque nationale de Tunisie

Une convention éditoriale avec Riveneuve éditions (www.riveneuve-editions.com) permet également d'envisager des coéditions avec la maison d'édition parisienne. Un premier ouvrage, la thèse remaniée d'Anne-Marie Planel, devrait ainsi être édité en début d'année 2014.

